



L'allemand – un jeu d'enfants !

Subventions pour cours de langue extra-scolaires

Les enfants apprennent les langues en s'amusant. L'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ) soutient l'apprentissage précoce des langues et propose une subvention pour cours d'allemand extra-scolaires pour enfants.

Qui peut déposer une demande de subventions ?

Les jardins d'enfants, les comités de jumelage, les mairies, les associations de parents d'élèves, les écoles primaires et maternelles, les associations etc.

Qu'est ce qui peut être subventionné ?

Des cours d'allemand pour enfants de 3 à 12 ans organisés en dehors du programme scolaire obligatoire, p.ex. sous forme de club d'allemand, de soutien scolaire, d'animation etc.

Quel est le montant de la subvention ?

L'OFAJ peut prendre en charge un max. de 10 € par heure et par groupe pour max. deux heures par semaine.

A quoi sert la subvention ?

L'OFAJ contribue aux frais de rémunération de l'intervenant.

A qui et quand faut-il déposer la demande ?

La demande doit être déposée au mois de novembre pour l'année scolaire en cours auprès de l'OFAJ (Molkenmarkt 1 – 10179 Berlin – Allemagne).

Contacts :

Enfants de 3-6 ans

Julia Gottuck

j.gottuck@dfjw.org

T: 0049 (0) 30-288 757 44

Enfants de 6-12 ans

Dominique Granoux

granoux@dfjw.org

T: 0049 (0) 30-288 757 22

51 rue de
l'Amiral-Mouchez
75013 Paris
Tél.: +33 1 40781818
www.ofaj.org

Molkenmarkt 1
10179 Berlin
Tél.: +49 30 288 757-0
www.dfjw.org